

Compte rendu du conseil d'administration et de gestion

Jeudi 30 mars 2023

07:30 AM

Salle 25

Membres présents:

Laurent CASAÑAS (Proviseur), Françoise ASSEMAT (Directrice Administrative et Financière), Brigitte VEYNE (COCAC), Ljudmila PÉREZ (Présidente), Juanita CANAHUATE (Vice-Présidente), Raúl HERNÁNDEZ (Trésorier), Mathieu CADOUX (Vice-Trésorier), Carla QUIÑONES (Secrétaire), Carlos MIRANDA (Vice-Secrétaire), Laura BOBEA (Vocal).

Personnes excusées:

Denis BOURRET (Ex Président du comité de gestion)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 7h44.

Le Proviseur fait part au Conseil de gestion et d'administration de ses observations sur la composition de l'emploi du temps pour la prochaine rentrée scolaire. Une réunion a été organisée le mercredi 29 mars 2023 avec les parents élus de la commission scolaire pour discuter de la problématique. Il a été souligné le besoin de disposer de plus de salles de classe et/ou de plus d'enseignants pour faire face à la charge horaire des différents niveaux.

I. FINANCIER

a) Révision des produits financiers

Le comité de gestion a sollicité l'avis des membres de la communauté sur les produits bancaires disponibles du LFSd. L'objectif est d'augmenter les bénéfices sans risques, de disposer d'argent en cas d'urgence et d'avoir une visibilité sur les sommes disponibles pour les futurs travaux structurels.

b) Politiques d'achat provisoire

Le comité présente l'annexe 2, projet de politique "achats".

Des lignes directrices spécifiques sont énoncées dans cette politique, notamment :

- tous les achats supérieurs à RD \$50.000 doivent avoir épuisé le processus de pondération entre trois (3) budgets ; les achats inférieurs à ce montant ne doivent pas épuiser ce processus.
- Les achats inférieurs à RD\$250.000 doivent être approuvés par la DAF et le Proviseur.
- Les achats d'un montant supérieur à RD\$250 000 doivent être approuvés par le comité de gestion, la DAF et le Proviseur.
- pour les dépenses récurrentes supérieures à RD \$200,000, une approbation annuelle est acceptée.

c) Présentation par la DAF du rapport sur les recettes et les dépenses du mois

Le trésorier présente brièvement plusieurs tableaux récapitulant les recettes et les dépenses du mois. Les documents peuvent être consultés au service comptable sur rendez-vous avec la directrice administrative et financière (Mme Françoise ASSEMAT).

II. LEGAL

Des commentaires sont faits au sujet des avancements:

- de la clôture définitive du dossier légal
- de la correction et de la signature du compte-rendu du comité de gestion relatif à l'assemblée générale. Celui-ci a été déposé et reçu à la mairie.

Actions en cours :

- le dépôt de l'assemblée du comité de gestion et des assemblées ordinaires de 2021 et de 2022 auprès du Ministère Public.
- la mise à jour des statuts conformément à la loi sur les OBNL.

La date limite pour la mise à jour des statuts est fixée au 30 juin 2023.

Comparaison des prix des audits relatifs au travail

L'annexe 3, tableau comparatif de l'audit légal du travail, est projetée à l'écran. Dans le cadre de l'évaluation des processus de ressources humaines et de la formulation d'une nouvelle convention collective, le comité a consulté quatre (4) professionnels du travail.

Les membres du comité échangent entre eux et parviennent à un accord commun sur les éléments à définir :

- un cadre éthique pour l'achat de fournisseurs
- le terme "conflit d'intérêts" au sein de l'institution.

La conseillère à la coopération culturelle évoque le Lycée français de Madrid, dont la force, la richesse, l'ampleur et la valeur ajoutée sont les parents et leurs différentes branches professionnelles dans le processus d'appel d'offres

Le comité de gestion procède à une votation:

- 1 vote pour l'entreprise SERRA-NOVA Legal Solutions
- 4 votes pour l'entreprise BDS Legal Talent Hub
- 2 abstentions

Les deux personnes qui se sont abstenues précisent qu'elles n'ont aucune préférence pour aucun des deux candidats. Tout deux peuvent faire un bon travail. **La proposition du cabinet BDS Legal Talent Hub a été approuvée à la majorité des voix.**

III. GOUVERNANCE

a) Présentation des lignes directrices pour l'élaboration d'un plan stratégique

Le comité manifeste sa volonté de mettre en place un plan stratégique à long terme (20 ans). Ils présentent l'annexe 4, Lignes directrices pour un plan stratégique.

Cette annexe détaille la vision à long terme des membres du comité ainsi que les idées qui ont été soulevées dans les commissions précédentes.

b) Établir une commission pour la mise à jour du plan stratégique

Le comité sollicite Monsieur Casañas dans l'élaboration du nouveau plan stratégique.

Le Proviser précise que, bien que l'étude de faisabilité s'inscrive dans le cadre du plan stratégique, les deux ont des échéances différentes.

IV. INFRASTRUCTURE

a) Projets d'infrastructure pour l'été 2023

Le Conseil approuve à l'unanimité (7 voix pour) la préparation des devis pour les projets suivants, jugés prioritaires, pour une mise en œuvre dès l'été 2023 :

- Réaménagement et restructuration de la cour de récréation de la maternelle.
- Projet "ombres" pour les zones sportives extérieures.
- Remplacement des fenêtres, de l'acoustique et de l'éclairage dans 8 salles de classe.
- Changement des portes des salles de classe.
- Renforcement structurel
- Cour de la maternelle

b) Proposition d'optimiser les espaces existants et de croître sur le même terrain.

Le comité de gestion a demandé à M. CASAÑAS de se rapprocher du *département soutien et développement du réseau AEFE*.

M. Casañas fait part aux membres de la commission du premier échange avec le chef du service d'appui et de développement du réseau AEFE (SADR-DDAR). (Ce dernier a conseillé de contacter le programmeur qui a visité l'école à la rentrée dernière, M. Carsault Rémy.

Le programmeur conseille au LFSd de réaliser une étude de faisabilité avec l'agence SEGOND-GUYON : <https://www.segond-guyon.com/projets-projects/> en raison de son expérience en matière de projets d'expansion complexes tels que celui du lycée.

Le projet de développement du LFSd suppose un nombre important de contraintes pour le réaménagement d'un espace déjà existant. Cela nécessite l'intervention d'un expert ayant une connaissance approfondie du fonctionnement d'un établissement de l'AEFE pour réaliser cette étude de faisabilité dont le résultat, compte tenu de la complexité, devrait aboutir à un avant-projet.

Le comité devra décider de poursuivre avec cette société en fonction de leur satisfaction ou d'engager un autre architecte pour gérer le projet.

Le comité de gestion décide :

1. Répondre à l'e-mail dans lequel ils sont en copie pour solliciter une réunion.
2. Établir une liste de fournisseurs.
3. Procéder à une prolongation du plan stratégique.

En ce qui concerne l'approche d'optimisation de l'espace actuel et de croissance sur le même site (modèle Carlos Moreno : utilisation efficace de l'espace, alliances stratégiques pour atteindre les objectifs, générer de la croissance, réduire les émissions, le temps de transport, créer une communauté), il est important de reconnaître que l'AEFE est obligée de répondre à la demande du Président de la République française, M. Emmanuel MACRON, de doubler le nombre de lycées français dans le monde d'ici à 2030. Pour cela, le comité doit reformuler le projet d'infrastructure et en faire un projet viable sans préjugés pédagogiques.

V. POINT EXTRAORDINAIRE

M. CASAÑAS a présenté l'état d'avancement des travaux avec le service d'appui et de développement du réseau AEFE, et a discuté de l'échange et de la portée du service.

S'agissant d'un sujet lié au point précédent, il a été traité en complément et dans la continuité du point précédent.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 9h54.



Carla Quiñones
Secrétaire du CAG